

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

SC26211 – 64/15/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente–sixième session ordinaire

6 - 7 Février 2020

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1192(XXXVI)

Original : anglais

**RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA DECISION ASSEMBLY/AU/DEC.710 (XXXI) SUR LE
CENTRE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA RECONSTRUCTION
ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT (AUCPCRD)**

I. INTRODUCTION

1. La création du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (Centre du Caire) offre l'occasion de renforcer les efforts de consolidation de la paix sur le continent. En tant qu'agence technique spécialisée de l'Union africaine (UA), le Centre complète les efforts déployés sur le continent pour mettre en œuvre plus efficacement le cadre politique de l'UA sur la reconstruction et le développement post-conflit (PCRD). Alors que le discours international sur la consolidation de la paix et la reconstruction et le développement post-conflit continue de s'adapter aux environnements de paix et de sécurité en constante évolution, le Centre pourrait ouvrir une nouvelle ère pour l'UA, et son architecture de paix et de sécurité (APSA), dans le contexte de la consolidation de son rôle d'acteur principal dans les efforts de construction et de maintien de la paix sur le continent.

2. En tant que cadre stratégique et opérationnel, le cadre politique du PCRD fournit des orientations aux principales parties prenantes pour entreprendre des interventions stratégiques et ciblées. Tel qu'élaboré dans les décisions et déclarations précédentes sur le PCRD, en particulier le communiqué de presse [PSC/PR/BR. (DXXVIII)] et le communiqué [PSC/PR/COMM. (DXCIII)] adoptés lors de ses 528^e et 593^e réunions tenues respectivement le 30 juillet 2015 et le 26 avril 2016, qui ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts en faveur du PCRD afin de consolider la paix partout où elle a été réalisée sur le continent, l'UA, y compris ses organes, est restée activement saisie de la mise en œuvre des activités du PCRD dans différentes parties du continent. Dans le cas du bassin du lac Tchad, qui a été dévasté par le groupe terroriste Boko Haram, la Commission a contribué à l'élaboration d'une stratégie régionale de stabilisation et de redressement du bassin.

3. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés conformément à la décision (AU/Dec.710 (XXXI) du sommet de l'UA de 2018 tenu à Nouakchott, au cours duquel l'offre de l'Égypte d'accueillir le Centre du Caire a été acceptée. La décision demandait à la Commission de "développer la structure de la CUA-PCRD et de préparer un rapport complet sur les besoins financiers et techniques de la CUA-PCRD pour examen par les organes politiques compétents de l'UA, avant sa soumission à la session ordinaire de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, prévue pour février 2019".

II. PROGRÈS DANS LA MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DU CENTRE DE L'UNION AFRICAINE DE RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT

4. Les efforts continuent d'être guidés par la nécessité urgente pour l'UA de mettre en place des mécanismes pour consolider les efforts continentaux qui devraient garantir que les sociétés sortant d'un conflit passent du redressement et de la reconstruction au développement à long terme et évitent de retomber dans la violence et la stagnation. À cet égard, il est essentiel d'être sensible au fait que les capacités et les ressources

requis doivent être mises à la disposition de la Commission de l'UA pour assurer un engagement durable en vue de calibrer correctement les réponses aux défis sécuritaires existants et émergents sur le continent.

5. Des consultations approfondies ont été menées par la Commission de l'UA pour convenir de la conception organisationnelle et de la structure du Centre, à commencer par les consultations de novembre 2018 entre le Département paix et sécurité et la délégation de l'Ambassade d'Égypte à Addis-Abeba, qui comprenait des fonctionnaires du Ministère égyptien des Affaires étrangères.

6. En outre, une réunion technique à l'échelle de la Commission a été organisée au niveau des directeurs par le directeur en charge de la paix et de la sécurité en mai 2019, qui a permis de préciser le mandat et les fonctions, la structure, le financement et l'accord d'accueil. Par la suite, des réunions internes avec les départements concernés de la Commission ont été organisées, ce qui a permis de finaliser la conception et la structure organisationnelle du Centre. La conception et la structure ont été examinées et adoptées le 15 janvier 2020 par les sous-comités du Comité des représentants permanents sur les réformes structurelles et sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives au siège de l'UA à Addis-Abeba, en Éthiopie. Il convient également de noter que l'accord d'accueil du Centre a été signé le mois dernier, en décembre 2019, entre le Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat, et S.E. Sameh Shoukry, Ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, dans la foulée de la session inaugurale du Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables en Afrique.

7. En particulier, un travail de fond a été effectué en vue d'un démarrage rapide du Centre, et des efforts continuent d'être déployés par la Commission de l'UA, en collaboration avec le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, conformément aux décisions pertinentes de la Conférence de l'UA. Dans ce contexte, une mission consultative d'évaluation de l'UA, dirigée par le directeur du Département Paix et Sécurité, a été déployée au Caire, en Égypte, du 15 au 19 décembre 2019, pour entreprendre des consultations avec les autorités égyptiennes compétentes. L'équipe de l'UA a été reçue par l'Ambassadeur Soha Gandi, Ministre adjoint des Affaires étrangères responsable des organisations et communautés africaines, accompagné de l'Ambassadeur Mohamed Karim Sherif, directeur adjoint responsable des organisations et communautés africaines et d'autres fonctionnaires. Les consultations du Caire ont donné lieu à un échange de vues sur la structure proposée pour le Centre, qui devrait être légère dans un premier temps et s'étendre progressivement avec le temps, en fonction des besoins et de la disponibilité des ressources. En ce qui concerne le financement du Centre, le ministre adjoint a informé l'équipe de l'UA, lors de son séjour au Caire, que le Gouvernement égyptien a fourni un montant de 250 000 dollars \$EU dans le cadre de son soutien à la création du Centre, des coûts des visites d'évaluation des besoins techniques dans un certain nombre de régions, ainsi que pour l'achat des matériaux et équipements nécessaires. Pour sa part, l'UA a alloué un montant de 300 140,00 \$ EU provenant du budget des États membres, dans le cadre du processus budgétaire supplémentaire de 2019. Le financement des États membres est notamment

essentiel car il réduirait la dépendance vis-à-vis des contributions volontaires et du soutien des partenaires, qui ne garantissent pas la prévisibilité et la durabilité des opérations du Centre. Au moment de la finalisation de ce rapport, des consultations ont été entreprises pour assurer la mise en place rapide du Centre.

8. Il convient de noter que la conception et la structure organisationnelles proposées pour le Centre ont été déterminées en vue d'assurer son fonctionnement optimal. Il est proposé que la structure organisationnelle et les fonctions du Centre soient basées sur les six piliers de la politique de l'UA en matière de PCRD, à savoir : sécurité ; aide humanitaire/urgence ; gouvernance politique et transition ; reconstruction et développement socio-économiques ; droits de l'homme, justice et réconciliation ; et femmes, genre et jeunesse. Les principales considérations ici sont que, comme l'indique la politique du PCRD, le Centre complète les autres acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du PCRD de l'UA, avec un objectif clair pour guider les programmes et les projets de PCRD. En conséquence, la structure organisationnelle et la configuration hiérarchique proposées garantissent un processus décisionnel et des lignes de compte rendu sans heurts, améliorant ainsi l'efficacité interne, la productivité et l'efficacité opérationnelle. **Les annexes 1 et 2 présentent l'organigramme et la feuille de route proposés pour l'opérationnalisation du Centre.**

III. OBSERVATIONS

9. Étant donné l'urgence de rendre le Centre opérationnel, il est impératif que les opérations du Centre commencent en janvier/février 2020. Afin de démontrer son utilité pratique dès le début, il est essentiel que le Centre entreprenne quelques missions d'évaluation des besoins techniques dans les zones post-conflit afin de jeter des bases solides pour les opérations du Centre.

10. Pendant la phase initiale de fonctionnement du Centre, une contribution du Gouvernement égyptien reste la source fiable pour les opérations du Centre. Par conséquent, à l'avenir, la mobilisation des ressources sera essentielle. Pour 2020, les activités seront financées par la contribution égyptienne et le soutien des États membres par des ressources allouées dans le cadre du processus budgétaire supplémentaire qui sera entrepris en 2020. Les États membres sont donc encouragés à financer le Centre dans le cadre du budget ordinaire à partir de 2021.

III. RECOMMANDATION

11. La Conférence souhaiterait approuver la structure, le mandat et la vision du Centre, ainsi que les aspects connexes, et exhorter les États membres à soutenir la pleine opérationnalisation du Centre.

2020-02-07

Progress Report of the Operationalization of the African Union Commission on the Implementation of Decision Assembly/AU/DEC. 710 (XXXI) on the African Union Centre for Post-Conflict Reconstruction and Development

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8360>

Downloaded from African Union Common Repository